

La Résidence la Christinière est habilitée partiellement à l'aide sociale pour 30 places, la réactualisation de ces tarifs hébergement est fixée par arrêtee du Président du Conseil Départemental.
Pour les autres places, la réactualisation des tarifs hébergement est fixée dans la limite d'un taux fixé par arrêté du Ministre chargé de l'économie et des finances (Art. L342-3 du code de l'action sociale et des familles).

TARIFS HEBERGEMENT TTC (TVA en vigueur) applicables aux nouveaux entrants

Tarifs Prix de Journée - Résidents +60 ans

	Résidents + 60 ans		Hébergement temporaire	
Chambre individuelle	81,00 € <input type="checkbox"/>		89,10 € <input type="checkbox"/>	

Tarifs bénéficiaires de l'Aide Sociale à l'Hébergement / Prix de Journée

	Résidents + 60 ans		Résidents - 60 ans	
Chambre individuelle	66,37 € <input type="checkbox"/>		82,53 € <input type="checkbox"/>	

Forfait hospitalier déduit en cas d'absence et sous conditions	20,00 €	Dépôt de garantie versé à l'admission	2 465,00 €
---	---	--	--

TARIFS DEPENDANCE TTC (TVA en vigueur) AU 01/05/2019
applicables uniquement aux personnes âgées de plus de 60 ans

GIR 1 - 2	18,40 € / jour
GIR 3 - 4	11,67 € / jour
GIR 5 - 6	4,95 € / jour

TARIFS PRESTATIONS ANNEXES TVA en vigueur

(actualisé annuellement dans la limite d'un taux fixé par arrêté du Ministre chargé de l'économie et des finances (Art. L342-3 du code de l'action sociale et des familles)).

Coiffeur - Pédicure : Prestations proposées par un professionnel extérieur à l'établissement
Les tarifs sont affichés dans l'établissement.

Restauration Tiers : Tarifs des prestations affichés à l'accueil et en salle de restauration
(invité, personne extérieure à l'établissement)

Autres prestations proposées par l'établissement

Tarif unité téléphonique <i>l'impulsion</i>	0,15 €	Clef de la chambre	28,00 € <input type="checkbox"/>
--	--	--------------------	--

Le résident - Nom et Prénom :
ou pour le résident, le représentant légal :
Nom et Prénom :
Date :
Signature :

Le Directeur
d'Etablissement :

Date
Signature :